

BGer 4P.110/2001 vom 17. Juli 2001

Bundesgericht, 2001-07-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4P.110_2001

FR: TF 4P.110/2001 du 17 juillet 2001

IT: TF 4P.110/2001 del 17 luglio 2001

Erwägungen

E. 3

Il suit de là que le recours doit être rejeté dans la faible mesure de sa recevabilité. La procédure est gratuite, puisque la valeur litigieuse, déterminée selon la prétention du demandeur au moment de l'ouverture de l'action (ATF 115 II 30 consid. 5b), ne dépasse pas 30 000 fr. (art. 343 al. 2 et 3 CO dans sa teneur en vigueur depuis le 1er juin 2001, applicable aux procédures déjà pendantes (ATF 115 II 30 consid. 5a)). L'intimé, qui n'a pas procédé, n'a pas droit à des dépens.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.